

# Sésam Vitale... dévitalisée?

- La généralisation de la carte à puce santé débute en Bretagne, dans le scepticisme.
- Le projet a pris du retard, il coûte cher et les médecins traînent des pieds.

## Mode d'emploi

La carte à puce santé Sésam Vitale permettra au médecin équipé d'un ordinateur et d'un lecteur de carte de télétransmettre les feuilles de soins à sa Caisse primaire d'assurance maladie. L'assuré ne remplira plus les formulaires de la Sécurité sociale (le médecin le fera pour lui sur son ordinateur) et sera remboursé en 48 heures. Les premières années, Sésam Vitale ne sera utilisée qu'en cabinet. Mais, à terme, le médecin utilisera un lecteur de carte portable pour les visites. La carte à puce se déclinera en deux versions.

**VITALE 1**  
Familiale, elle ne contiendra des données administratives, comme l'actuelle carte rose en papier.

**VITALE 2**  
Individuelle, elle contiendra aussi des données médicales sur le patient. On ne sait pas encore lesquelles, mais les allergies et les vaccinations, notamment, sont envisagées.

On s'attendait à un démarrage en fanfare. Il fut pour le moins sobre. La généralisation de Sésam Vitale, la carte à puce santé (voir ci-contre), a débuté dans la discrétion. Pourtant, avril est marqué par un double lancement. Celui de Sésam Vitale 1, étendue à l'ensemble des foyers bretons (1,6 million de cartes). Celui du Réseau social santé (concedé à Cegetel), qui permettra aux médecins de télétransmettre les feuilles de soins et d'accéder à un vaste réseau de données médicales (voir *Le Revenu Français Hebdo* n°471, du 6/03/98). Or, l'informatisation du système de santé patine. Préparée depuis plus d'une décennie, expérimentée sur des sites pilotes (Lens, Vitré, Bayonne, Blois, Charleville-Mezières, Boulogne-sur-Mer), rendue obligatoire par le «plan Juppé» de réforme de la Sécurité sociale, elle a été plusieurs fois reportée.

«Nous sommes passés d'un optimisme béat à un pessimisme béant», déclaraient en mars les parlementaires chargés d'une mission sur la question. Dans son récent rapport, le Conseil supérieur des systèmes d'information de santé, présidé par Gérard Worms, parle d'une «ornière dans laquelle le projet s'est enlisé». Chef de la mission parlementaire, Jean-Paul Bacquet renchérit: «La difficulté, c'est le manque de lisibilité.» Opacité, défaut de transparence, querelles de pouvoirs... Les critiques fusent! Les éditeurs de logiciels fulminent: leurs demandes d'autorisation de logiciels de transmission s'entassent au Centre national d'agrément. Certains y auraient envoyé les



## Les cafouillages de la carte

**Un calendrier flou** ► La Sécurité sociale n'ose plus annoncer de date de généralisation à toute la France de la carte santé. Désormais, elle met en avant «un calendrier géographique»: d'abord la Bretagne, puis la Champagne-Ardenne et la Lorraine...

**Un coût croissant** ► Une mission parlementaire, pourtant favorable à l'informatisation de la santé, s'est inquiétée du coût de Sésam Vitale: 470 millions de francs à ce jour, et 3 à 4 milliards pour les trois ans à venir.

**Un contenu incertain** ► La carte Vitale 2 contiendra des données sur le patient: lesquelles, comment seront-elles protégées? Les réponses tardent.

**Des médecins rétifs** ► Beaucoup refusent «le flicage de l'informatique» et un «boulot de saisie dévolu à la Sécurité sociale».

huissiers pour constater les dégâts. Dans cette atmosphère, Nicolas Crétaux, éditeur de logiciels et ancien conseiller en informatique de Jacques Barrot (précédent ministre des Affaires sociales), a lancé un pavé dans la mare: l'équipement informatique des médecins pour Vitale 1 serait incompatible avec Vitale 2. Et de crier au gaspillage!

Restés longtemps très discrets, la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité ont fermement démenti. Primo,

le passage d'une carte à l'autre ne nécessitera «que» des changements de logiciels.

Secundo, la carte permettra à la Cnam d'économiser 2 milliards de francs par an en régime de croisière. Le doute s'est malgré tout installé. Le rodage est poussif, les tâtonnements onéreux. L'opération a déjà coûté 470 millions. La mission parlementaire, qui est pourtant favorable à l'informatisation, s'émue des 3 à 4 milliards de dépenses d'ici à trois ans.

La polémique a fini de décourager beaucoup de médecins, déjà traditionnellement rétifs à l'ordinateur. Un quart des libéraux refuseraient toute informatisation, et surtout la «télétransmission», considérée comme une forme de «flicage» et un surcroît de travail. «Nous ne voulons pas faire le boulot de saisie de la «Sécu», est devenu

le leitmotiv de deux des principaux syndicats de médecins.

**Selon le «calendrier officiel», qui ne s'aventure plus à fixer des dates** mais des lieux de déploiement, la généralisation de la carte santé se fera via la Bretagne, puis la Champagne-Ardenne et la Lorraine. L'Hexagone devrait être couvert au printemps 1999. Si tout va bien. La Cnam parle de généraliser Vitale 2 avant la fin du déploiement de Vitale 1. Encore faudra-t-il préciser le contenu de Vitale 2. Données médicales sur le patient, oui. Mais lesquelles? Avec quelle confidentialité? Des acteurs aussi différents que l'Ordre des médecins, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) et les mutuelles devront se mettre d'accord. Pendant que les patients patientent. À la fin de mars, Gérard Worms notait: «Nos concitoyens vont recevoir une carte qui, au début, dans neuf cas sur dix, ne sera pas utilisable parce que le médecin ne sera pas équipé!»

SABINE SYFUSS-ARNAU

## t é m o i n



**CHARLES-ANTOINE PERCHERON,**  
généraliste, fait partie des 70 médecins qui expérimentent Sésam Vitale sur le site pilote de Vitré (Ille-et-Vilaine).

Médecin de campagne, le docteur Percheron télétransmet ses feuilles de soins depuis 1996. Il ne remet en question ni la validité ni la modernité de la carte, mais regrette la confusion des messages.

«Depuis deux ans, on en est au quatrième cahier des charges!» Autre souci: «La transmission se fait sous ma responsabilité. Et si les données se perdent?» Que se passera-t-il en cas de panne en régime de croisière? «Le 5 mars, la télétransmission a sauté. Les responsables de Rennes sont venus trois semaines plus tard afin de me faire signer quinze feuilles pour remboursement...» Pour lui, le médecin mériterait de recevoir 5 francs par feuille de soins télétransmise, «sachant que chaque feuille papier revient de 15 à 20 francs à la Sécurité sociale».